



**École  
des Hautes Études  
en Santé Publique**

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**

*Mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2010*

**CONSEIL SCIENTIFIQUE – E.H.E.S.P.****1<sup>er</sup> décembre 2010****REID HALL – PARIS – Salle de conférence****11 h 30 à 17 h****PRESENTS :**

Christine COLIN  
Antoine FLAHAULT  
Marie-Aline BLOCH  
Gilles AUMONT  
Anne-Laure CAILLE-BRILLET  
Arnaud FONTANET  
Olivier GRIMAUD  
Claude MARTIN  
Philippe MOSSE  
Jean-Luc POTELON  
Alis SOPADZHIYAN  
Alfred SPIRA  
Dominique VERREY  
Denis ZMIROU-NAVIER  
Patrick ZYLBERMAN

**Invités :**

Florence WEBER  
Denis CHASTENET

**EXCUSES :**

Robert LAFORE  
Dominique BERTRAND  
Didier FONTENILLE (a donné procuration à Christine COLIN)  
Fleur CHAUMET (a donné procuration à D. VERREY)  
Denis BARD (a donné procuration à A. SPIRA)  
Patricia LONCLE

# Compte-rendu

---

*(La séance est ouverte à 11 h 47, sous la présidence de Mme COLIN.)*

Mme COLIN et Mme BLOCH apprécient la quantité et surtout la qualité des documents fournis au CS. Elles rendent hommage au travail fourni par Véronique et par ceux qui contribuent à la rédaction de ces dossiers.

## **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

*L'ordre du jour est adopté.*

## **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2010 ET SUIVI DES ACTIONS IDENTIFIEES LORS DE CETTE SEANCE**

↳ *Approbation du compte rendu de la séance du 13 septembre 2010*

Mme COLIN fait remarquer que le CS dispose d'un compte rendu dans le format habituel et d'un tableau donnant les principaux sujets. Page 13, à la dernière ligne, elle souhaite remplacer "*mais promet d'y penser*", par "*mais cela en vaut la peine*". Ce sera moins dubitatif.

***Compte tenu de cette observation, le relevé de décisions du 13 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.***

↳ *Suivi des actions identifiées lors de cette séance*

Page 1 : la création d'un groupe de travail pour préparer les séances du Conseil Scientifique va être nécessaire, au regard de l'ordre du jour chargé. M. Flahault et Mme Bloch vont s'en charger.

Page 4 : le texte définitif de la politique scientifique a été envoyé à tous, comme convenu.

Page 6 : M. Thomas avait proposé de faire un compte rendu de l'évolution du projet de laboratoire d'excellence. C'est à l'ordre du jour.

Page 8 : le CS avait donné mandat à sa présidente pour rédiger deux lettres d'appui aux deux Labex. Ces projets n'ayant pas encore été déposés, les courriers vont être signés prochainement par C. Colin.

M. FLAHAULT précise que les dépôts ont été faits par voie électronique ; ils le seront le 22 décembre sous forme "papier", en joignant ces deux courriers.

Page 10: le taux d'encadrement, déterminé par Rennes I pour l'école doctorale VAS, est à suivre. Il sera également nécessaire de rediscuter celui de l'école SHOS.

M. FLAHAULT précise que les écoles doctorales de ces partenaires bénéficient d'une autonomie de gestion et de décision sur ces sujets. Le Conseil de direction scientifique du réseau doctoral peut émettre des recommandations mais ne peut rien imposer, même s'il s'agit des taux d'encadrement.

Il serait possible de mettre à l'ordre du jour d'un prochain CS un point sur le fonctionnement des études doctorales et de porter ensuite une réflexion au Conseil de direction scientifique du réseau doctoral, donc à la connaissance des responsables des écoles doctorales du réseau.

## **4. INFORMATION SUR LE RESEAU DOCTORAL (SELECTION DE NOUVEAUX DOCTORANTS)**

Mme BLOCH rappelle que deux auditions ont eu lieu dans l'année.

- Le 9 juillet 2010 (30 candidats), 6 doctorants ont été sélectionnés dont 4 sur des bourses du ministère de la Recherche et 2 sur des contrats EHESP.
- Le 9 novembre 2010 (12 candidats), 2 ont été retenus sur des contrats EHESP.

Le taux de sélection pour les contrats doctoraux est de 20 %. Le total de 34 doctorants inscrits au réseau doctoral comprend ceux qui avaient été sélectionnés les années précédentes, les anciens doctorants de l'ENSP (dont certains font leur thèse en formation continue) et les doctorants bénéficiant d'un financement partiel et dont le réseau doctoral complète le financement. S'y ajoutent les 20 dossiers en cours d'inscription.

Toutes les écoles doctorales partenaires du réseau doctoral ont des doctorants inscrits dans ce cadre, sauf HEC. Il sera nécessaire de revoir cela avec eux, leur année préliminaire ne semblant pas très compatible avec le fonctionnement du réseau doctoral.

Il est à noter qu'Olivier Thomas, Directeur du réseau, dispose maintenant de deux directeurs adjoints : Stéphane Kabene et Patrick Zylberman.

M. ZYLBERMAN indique que le prochain Conseil de direction scientifique du réseau se tiendra le 28 janvier et sera notamment consacré aux thèses en sciences humaines et sociales.

Mme BLOCH témoigne du bon climat qui a présidé à la dernière réunion du Conseil de direction scientifique du réseau doctoral. C'est un lieu prometteur pour l'avenir.

M. SPIRA confirme que les choses semblent aller dans la bonne direction après un temps d'adaptation. Une contrainte cependant risque de poser des problèmes pour les écoles doctorales de Paris-Sud, celui de leur évaluation. Les deux éléments mis en avant par le ministère sont la durée des thèses et le nombre de publications.

La durée des thèses est traitée de façon quasi administrative. Les écoles doctorales ayant une médiane de thèses proche de 4 ans ont connu des difficultés, en particulier avec les allocations de recherche. C'est à prendre en compte.

L'exigence d'un nombre de publications, non seulement au moment de la soutenance mais aussi dans les trois ans qui suivent est très contraignante. Ce critère est de plus en plus utilisé, ce dont il faut prévenir très en amont les directeurs de thèse et étudiants.

M. FLAHAULT souscrit à ce que vient de dire Alfred Spira. Une vraie réflexion doit être menée sur les critères d'évaluation des écoles doctorales. Le Conseil scientifique du réseau ne peut pas s'abstraire de ces critères, parfois sanctionnants. Ils le sont particulièrement chez les doctorants bénéficiant de contrats doctoraux. En revanche, beaucoup de thésards ne sont pas contractuels mais salariés et la durée de la thèse n'est alors pas calculée de la même manière. L'esprit de la thèse est qu'elle soit faite en 3 ans équivalent temps plein (ETP) mais un élève fonctionnaire, par exemple, peut la terminer en 6 ans.

Il serait bien de mener une discussion sur la notion de thèse "professionnalisante". Un projet sera bientôt soumis au CS puisque l'*University of North Carolina* propose un diplôme conjoint, *Executive Doctoral Program*, qui intéresse les managers. Cette thèse de grande qualité, à vocation professionnelle (DrPH aux USA), se fait à distance et avec des regroupements présentiels, dans un esprit très proche de celui des formations de notre Ecole.

Il n'existe pas en Europe continentale de DrPH, c'est-à-dire de doctorat professionnel en santé publique. Le processus européen a une acception large du doctorat, qui comporte celle de former des chercheurs ou des professeurs, mais aussi qui peut s'entendre comme donner un bagage pour la recherche à un très haut niveau et peut ouvrir vers un emploi qui n'a pas nécessairement un rapport direct avec la recherche.

L'École s'inscrit dans ces deux acceptions. Il faudra avoir une discussion à un prochain CF et CS sur le fait de s'engager vers un programme doctoral conjoint avec le DrPH de UNC (Chapel Hill).

M. ZYLBERMAN a commencé à faire une enquête sur les durées des thèses doctorales en sciences sociales. Dans les pays voisins et en Amérique du Nord, la durée moyenne est de 5 ans ETP. A Toronto, c'est 5 ans financés 5 ans. L'intérêt serait d'adapter les critères français à ce qui se fait dans les pays de niveau scientifique équivalent.

En France, seule la durée du financement est déterminée par le ministère, et non celle de la thèse. Les tentatives pour fondre les deux ont été invalidées par le Conseil d'État pour qui il ne peut y avoir d'obligation pour la durée de la thèse : c'est une décision qui doit être prise entre le directeur de thèse, le doctorant et l'école doctorale. Cela ne regarde pas la loi.

Mme COLIN précise qu'il faut parfois être prudent avec les comparaisons. A Toronto, le doctorat dure 5 ans, mais avec une ou deux sessions de cours. Il peut se faire après le master ou en passage direct.

Quant au doctorat professionnel, il serait un atout. Au Québec, beaucoup de professionnels en santé publique ayant un master voudraient être mieux préparés à une fonction professionnelle en se formant au niveau d'un doctorat professionnel. Or, contrairement aux Etats-Unis, ces doctorats professionnels ne sont pas disponibles au Canada. Une proposition de doctorat professionnel faite voici quelques années par l'Université de Montréal a été rejetée par les autorités universitaires québécoises de validation des programmes..

M. AUMONT reconnaît que ce débat est récurrent dans d'autres disciplines, telle l'agronomie. Il est toujours très difficile de valider une thèse spécifique. Deux éléments sont à considérer :

- la qualité ; il faut être beaucoup plus exigeant, y compris sur la durée et la production scientifique, pour éviter la dévalorisation.
- s'attacher à avoir, dans les comités scientifiques ou autres, des professionnels utilisant les formations par la recherche. Cela rend crédible. Les entités délivrant les formations ne peuvent porter une thèse professionnalisante si elles n'ont pas derrière un tissu d'entreprises.

Mme COLIN souhaite faire, en tant que québécoise, un commentaire sur les titres de thèse en anglais des deux doctorants acceptés le 9 novembre. Que les publications soient en anglais est compréhensible, mais l'utilisation de cette langue commence-t-elle dès le choix du sujet ? Il sera nécessaire, lors d'un prochain Conseil, d'avoir un débat de fond sur le sujet, avec des comparaisons internationales validées. Cette discussion en profondeur pourrait permettre à l'École d'avoir des positions plus affirmées.

Mme BLOCH pense également que les titres devraient être en français, même s'ils doivent soutenir leurs projets en anglais, surtout pour des Français de nationalité.

Les rencontres de l'Hôtel-Dieu pour les doctorants du Réseau Doctoral sont fixées aux 12 et 13 mai 2011.

Il n'était pas prévu lors du dernier CS que le réseau doctoral soit soumis à l'évaluation de l'AERES. Il le sera, mais simplement sur dossier. Une copie a été adressée au CS.

#### **9. INFORMATION SUR LES LABEX DE RENNES (SANTÉ ENVIRONNEMENT) ET DE PARIS (DECISION ET POLITIQUE DE SANTÉ) ET SUR L'IHU DE MARSEILLE SUR LES MALADIES INFECTIEUSES**

M. FLAHAULT expose la stratégie de l'École sur les investissements d'avenir (ex-« grand emprunt »). L'instrument "phare" est l'initiative d'excellence, (ex "campus d'excellence"). Les dossiers devraient être déposés le 4 janvier. Les "briques" de ces initiatives sont les laboratoires d'excellence (Labex), les équipements d'excellence (Equipex), les cohortes d'excellence qui ont été déposées à l'ANR, les Sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT), les Instituts de recherche technologique (IRT) et les Instituts hospitalo-universitaires (IHU).

L'EHESP a été sollicitée par trois sites en France ; elle a une prérogative nationale et peut être présente en trois endroits :

- Le PRES Sorbonne Paris-Cité (l'École est membre fondateur) va déposer une initiative d'excellence, et l'EHESP a participé au Labex "Politiques de santé : de leur construction à la pratique médicale".
- Le PRES Université européenne de Bretagne (l'École est membre associé) dépose, avec les Pays de Loire, une initiative d'excellence "Grand Ouest". En informant ses partenaires du PRES Sorbonne Paris-Cité, l'École a décidé de participer à cette initiative d'excellence.

Michel Legros, Directeur du Département des sciences humaines et sociales et des comportements de santé, coordonne ces deux participations de l'EHESP.

- Marseille a demandé à l'EHESP de participer, non pas à une initiative d'excellence, mais à un IHU.

Cette stratégie émane des trois sites de l'École en fonction de leurs axes respectifs : Rennes (Environnement et santé, Sciences sociales), Paris (Analyse des politiques publiques en santé, en lien avec Sciences Po et Paris-Descartes) et Marseille (Maladies infectieuses émergentes, et pays du Sud).

M. ZMIROU signale que Bernard Jegou est le porteur du projet de Labex "*Center of Research on Environment and Health Sciences*", le CREHS. Il regroupe deux grands partenaires dont le principal en nombre d'UMR est l'ex-CAREN, l'Observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR) qui relève du CNRS mais auquel des équipes de l'INRA sont associées. Il représente environ 600 enseignants chercheurs. Le second est l'IRSET, regroupement de différentes équipes de l'INSERM, de l'université Rennes I et de l'EHESP (200 personnes). Sont associées également des équipes de l'INRA et deux laboratoires de la partie ex-AFSSA de l'ANSES, Ploufragan et Fougères. Cette importante entité (plus de 1 000 enseignants chercheurs, techniciens et ingénieurs) mobilise un ensemble de sciences de l'environnement. Cela va de l'écologie à la télédétection, en passant par les dimensions santé avec l'IRSET et les deux laboratoires de l'AFSSA.

M. FLAHAULT présente les deux autres projets.

"Décisions et politique en santé" devenu "Politiques de santé : de leur construction à la pratique médicale" est un dossier porté par Anne Laude qui dirige l'Institut Droit et Santé de Paris-Descartes et par Didier Tabuteau qui dirige la chaire Santé de Sciences Po mais aussi le Centre d'analyse des politiques publiques en santé de l'EHESP. Philippe Ravaut et Antoine Flahault ont participé à la rédaction du projet. Celui-ci regroupe une douzaine d'équipes de Paris-Diderot, Paris-Nord, Paris-Descartes, Sciences Po et EHESP.

L'idée du projet serait de combler le fossé existant actuellement entre la production de la science et la décision en politique de santé. Quatre axes ont été retenus pour les premières années d'existence du laboratoire :

- L'observance thérapeutique et aussi des stratégies de santé.
- L'obésité.
- La dépendance et le handicap.
- Les maladies infectieuses.

Le projet de l'IHU de Marseille est piloté par Didier Raoult, infectiologue très réputé. Il associe l'équipe de virologie de Xavier de Lamballerie, UMR dans laquelle l'École demande de rentrer en partenariat de mixité avec l'équipe de Michel Setbon. Ce serait plutôt la branche "EHESP" de la future unité mixte de Xavier de Lamballerie qui serait donc impliquée. Les réponses devraient parvenir à partir de février, au maximum avant la fin juin.

Mme COLIN remercie M. Flahault de ces informations sur l'évolution des projets dont le CS avait discuté lors de la dernière réunion. La suggestion faite par le CS de modifier les thèmes du Labex est devenue une recommandation du PRES.

M. SPIRA souhaite faire part de ses réflexions et demande qu'elles ne soient pas prises pour de la provocation.

Il faut espérer que ces initiatives d'excellence contribueront à injecter beaucoup d'argent frais et nouveau dans la recherche et aussi à sa structuration et son animation dans tous les domaines. Parmi les 242 projets de Labex, peu relèvent du champ de la santé publique. Une des raisons en est qu'ils ont été lancés voici environ 9 mois, le recul est très court. Il faut maintenant se demander si ce sera renouvelé. C'est à espérer, même sous une forme différente, pour favoriser la concentration des moyens vers des endroits d'excellence.

Cela n'a absolument pas été anticipé par la communauté scientifique ; les réponses sont éparpillées et sans stratégie d'ensemble, en particulier pour la santé publique. La réponse de l'EHESP est cohérente, avec deux Labex et un IHU. Dans ses missions, l'École doit "contribuer" à la recherche, ce qui offre un champ extrêmement large.

Compte tenu de la situation de l'EHESP, de l'absence d'organisation de la santé publique, de ce qu'il est possible d'anticiper pour l'avenir dans le développement de la recherche en santé publique, le moment ne serait-il pas venu de mettre à profit cette expérience pour que la discipline et ses chercheurs s'organisent ?

Directeur de l'IReSP, dont l'EHESP fait partie, M. Spira annonce que ce GIS qu'il dirige devrait bientôt se transformer en fondation. C'est l'endroit idéal pour y réfléchir avec les organismes de recherche regroupés dans les Sciences de la vie et de la santé, la Conférence des présidents d'université et l'EHESP qui a les deux valences, la formation et la recherche.

Mme BLOCH a participé au dernier Comité directeur du GIS IReSP. Celui-ci a décidé de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir sur la prospective dans la santé publique et la mission de l'IReSP. Il serait intéressant de voir comment l'EHESP peut prendre sa place dans cette réflexion et jouer son rôle national.

M. MOSSE pense que le fait d'avoir instauré la procédure Labex à la suite de celle des campus d'excellence s'apparente à une politique de développement territorial ; la logique de site a été mise en avant. C'est contradictoire avec la position de la recherche actuelle qui doit rester globalisée et mondialisée. Cette territorialisation est la reconnaissance que la France ne peut plus assurer son rôle de puissance de recherche telle qu'elle le faisait auparavant.

Il est beaucoup question dans le milieu universitaire de restructurations et, dans le même temps, on crée des universités. La France en compte 84, c'est beaucoup trop, surtout si chacune d'elles a la prétention de couvrir tous les champs.

Réfléchir à l'avenir des disciplines de santé publique et, en même temps, être engagé dans les Labex avec des logiques territoriales est vital pour l'École. Les Labex auront une durée de 10 ans et la décision de les créer ou non va intervenir au même moment que les évaluations de l'AERES pour la vague B. Le fait que les experts soient informés ou non des équipes qui seront labellisées interférera dans leur jugement. Le risque serait d'évaluer les établissements, non plus sur leur cohérence, mais équipe par équipe. Cela peut être dangereux pour l'École si les Labex étaient reconnus avec une logique de territoire.

Pour contrer ce risque, il est indispensable de réfléchir au rôle que l'École peut avoir dans le développement de l'enseignement de qualité en santé publique. C'est vital pour la survie de l'EHESP comme entité.

M. FLAHAULT remercie MM. Spira et Mosse de la vigilance qu'ils portent dans les choix de l'École afin que ceux-ci ne soient pas à risque. La stratégie s'est portée sur trois pôles afin de

ne pas donner à la communauté scientifique l'impression que l'École n'appartenait qu'à un seul PRES ou à une seule région. Il était également difficile de concilier ces logiques très territoriales avec la mission nationale de l'EHESP.

Mais, est-ce un appel d'offres de plus ? Le PRES Sorbonne Paris-Cité dispose d'un budget de 1,5 milliard d'euros. Comme ne seront disponibles que 20 M€ par an et par IDEX, cela ne représente que 1 %. Mais c'est environ 1 % du budget actuel des établissements de SPC qui étaient consacrés à la recherche chaque année. Ainsi, confronté à la réduction des subventions de l'État par la RGPP 2, savoir que le budget recherche pourrait être abondé de 50 % (passage de 1 à 2%) est très attractif.

Le projet de fondation de recherche en santé publique de l'IResP est très soutenu par l'EHESP, et par le Président de son Conseil d'administration, M. Mattei. Le projet n'est pas encore porté à ce niveau car il n'est pas finalisé, mais il bénéficie d'un a priori très favorable. Une des missions de l'EHESP est bien de contribuer à la recherche nationale en santé publique et de soutenir des initiatives favorisant le travail en réseau.

Mme BLOCH rappelle que le CS doit discuter cet après-midi du programme du séminaire et qu'un de ses objectifs est de préparer l'évaluation par l'AERES, mais aussi de mettre en perspective la stratégie que l'École doit développer.

M. ZYLBERMAN tient à démentir le caractère territorial de ces projets. Cela été affirmé explicitement par les conseillers de la Ministre ; il ne s'agit pas d'aménagement du territoire mais de sélectionner dix pôles d'excellence pour que la France figure en bonne place dans les classements internationaux.

M. SPIRA pense qu'il existe un débat sur la taille de la base de la formation de la recherche en santé et l'émergence de pôles d'excellence, et que cela mérite réflexion.

La territorialisation en France ne peut se faire qu'au niveau national dans la compétition mondiale ; le poids de la recherche française en santé dans le monde n'est pas énorme. La recherche en Santé publique en France a une forte potentialité mais souffre d'une telle fragmentation qu'elle peut devenir inefficace. L'un des mérites de cette initiative d'excellence est qu'elle a contraint les porteurs du projet à s'unir et à proposer un projet national. A partir de là, il devient un partenaire crédible pour les Anglais, les Canadiens et les États-Unis, soit les trois pays les plus actifs dans le domaine.

Mme COLIN souligne que cela illustre bien les enjeux et les défis et engage le CS dans une réflexion à mener dès maintenant pour préparer l'avenir.

## *11. QUESTIONS DIVERSES*

↳ Presses de l'EHESP

M. FLAHAULT rappelle que les presses de l'EHESP ont le statut de GIE, filiale de droit privé de l'EHESP. Cette structure juridique arrive à son terme et va devenir une SASU (société par actions simplifiée à associé unique) dont le seul actionnaire sera l'EHESP. La raison essentielle est que l'École est maintenant un établissement d'enseignement supérieur qui doit fixer lui-même sa politique éditoriale et non la sous-traiter. Or, les deux missions étaient confondues dans le GIE. Le changement interviendra le 1<sup>er</sup> janvier.

Les presses de l'EHESP, à la différence de celles de pratiquement tous les organismes universitaires, sont assez fortement bénéficiaires. Elles répondent aux besoins des milieux professionnels, comme les directeurs d'établissement, qui sont des anciens élèves.

Un comité éditorial sera mis en place, et il est souhaité que le CS puisse y jouer un rôle important. S'il l'acceptait, la prochaine réunion pourrait commencer à en déterminer les modalités. Les bénéfices de ces Presses ne viennent pas combler les déficits de l'École mais

peuvent être réinvestis dans des missions éditoriales : valorisation des chaires, soutien de travaux par des publications un peu déficitaires ou communications scientifiques de l'École.

M. GRIMAUD suggère de profiter de ce changement pour faire un bilan des raisons de ce succès et les moyens de le faire perdurer. Le pilotage pourrait également être assuré par d'autres acteurs, comme le Conseil de formation ou les professionnels.

Mme BLOCH confirme que l'idée est bien de le faire piloter par le CS, voire le CF et le CA pour l'aider à continuer, voire à se développer.

Mme COLIN se réjouit que le CS soit invité à contribuer à cette réflexion. C'est un outil puissant qui doit également soutenir la politique de recherche et le transfert des connaissances.

*(La séance, suspendue à 13 h 05, est reprise à 14 h 11.)*

### **3. RESULTATS DE L'APPEL A PROJETS DE RECHERCHE « JEUNES CHERCHEURS » DE L'EHESP**

Mme BLOCH explique que les onze projets reçus le 1<sup>er</sup> octobre ont été envoyés à des experts extérieurs, deux par projet. Trois projets n'ont pu bénéficier que d'un seul évaluateur mais ont été revus par le Comité de sélection.

Une nouvelle soumission a été acceptée pour un projet qui avait été retenu l'année dernière et il sera financé cette année dans une version modifiée. Il était initialement prévu sur l'épidémie de grippe mais traite maintenant de l'épidémie de dengue, étant données les évolutions de ces épidémies. Quatre autres projets seront financés en 2011. Par ailleurs, trois autres projets avaient des objectifs jugés intéressants mais leur méthodologie était insuffisante. Pour ces derniers projets une nouvelle version tenant compte des commentaires des experts pourra être soumise et sera de nouveau expertisée. En revanche, deux projets n'ont pas été retenus. Au total, ces cinq projets plus les trois potentiels correspondent à un budget de 137 000 €, avec un plafond de 20 000 € par projet.

Les projets ont été globalement de bonne qualité, quelques-uns ont été classés A et une majorité en B, avec des remarques assez positives des experts. Cependant, aucun projet n'était absolument irréprochable, tous ayant une partie méthodologique à améliorer. Tous les porteurs de projets auront un retour détaillé et anonyme des remarques des experts et aussi du Comité de sélection, dans le souci d'améliorer leur qualité. Un rapport sur le résultat de ces projets leur sera demandé à l'issue de l'année, peut-être lors d'un séminaire de restitution.

Les porteurs des deux projets rejetés avaient bénéficié d'un financement l'année précédente. Cela n'a pas influencé la décision, c'est simplement un constat.

M. FONTANET ajoute qu'un des deux projets rejetés, celui de Josselin Thuilliez, l'a été par un excès d'ambition : il souhaitait traiter de trop nombreux sujets. C'est dommage car la qualité de l'étudiant et de l'environnement étaient très bons.

M. ZMIROU estime que cet appel à projets remplit bien sa fonction : le montant de la subvention donne la possibilité aux auteurs de faire leurs preuves, d'initier la collecte de données ou l'élaboration méthodologique pour entrer dans la compétition type ANR ou autres.

### **5. AERES**

↳ *Premier retour des auditions AERES pour le CRAPE et pour l'IRSET*

- **CRAPE**

M. MARTIN annonce que le CS a reçu le projet IRSET dans sa version complète, mais n'a eu que la photocopie du document 2 du CRAPE. Le document complet peut être fourni, avec le bilan du dernier quadriennal et le projet de restructuration de l'UMR 60-51 CRAPE.

Le CRAPE dépend de la section 40 du CNRS (Sociologie des organisations et sciences politiques). Cette UMR avait trois tutelles : le CNRS, l'université de Rennes 1 et Sciences Po Rennes. L'École sera une nouvelle tutelle. Le département SHSC comprend déjà trois enseignants-chercheurs issues du CRAPE. De nouveaux enseignants-chercheurs ont été acceptés par le Conseil de laboratoire. En tout, c'est donc dix personnes de l'EHESP qui sont intégrées au CRAPE, qui comprend une soixantaine de statutaires.

Cette UMR initialement en quatre axes est devenue un projet en trois équipes, dont l'une intéresse particulièrement l'École puisqu'elle porte sur "Gouvernance, santé et territoire". L'enjeu est que ces équipes puissent travailler en commun. Cela pourrait se concrétiser sur la construction des politiques publiques et le rôle des médias sur des sujets de santé publique.

Le Comité de visite a été composé de six membres venant, pour l'essentiel, de la science politique. Le président est un professeur de Paris 1. Le déroulement des visites s'est fait sur une ou deux journées et se sont bien passées (le 24 novembre).

Il faut retenir de leurs remarques que l'alliance avec l'École est considérée comme le point fort pour cette unité : l'École est, de toute évidence, le partenaire qu'il faut pour cette UMR.

La précédente Direction avait accepté un nombre trop important de non-publiants, soit onze sur soixante. Cela constituera un point faible et des remarques ressortiront dans le rapport.

Il a également été pointé que le calendrier de ce laboratoire n'a pas permis d'avoir une nouvelle équipe de Direction porteuse du projet au moment de la visite ; en effet, le vote n'aura lieu qu'après le Comité de visite. Il aurait été plus judicieux qu'une nouvelle équipe vienne présenter son projet et l'ancienne son bilan. C'est peut-être dû au hasard du calendrier et aussi à la volonté de ne rien précipiter.

Ce laboratoire est à un tournant puisque deux équipes de direction ont été proposées. La première l'est par deux collègues chargés de recherche, les deux directeurs adjoints du directeur sortant. La deuxième est celle que M. Martin a proposée avec un ancien directeur du laboratoire, maintenant directeur de Sciences Po à Rennes, et un professeur d'Infocom.

La principale différence entre ces deux projets est que la seconde équipe insiste sur le caractère pluridisciplinaire de cette unité, alors que la première veut en garder le cœur historique, la science politique. La seconde différence porte sur le mode de gouvernance. Le premier propose simplement le classique directeur plus deux directeurs adjoints, alors que la seconde ajoute un Comité de direction pour davantage de transversalité et pour impliquer les directions d'équipe, d'autant que cette UMR est multi-sites et multi-tutelles.

Le Comité de visite a émis une série de remarques à ce sujet. Il ne croit pas que le CNRS accepterait de prendre un pilotage constitué uniquement de rangs B lorsque des rangs A sont impliqués. Il considère que le plus difficile est d'obtenir l'implication des rangs A dans le pilotage administratif des unités. C'est ce qu'a dit le DSA de la section 40.

Il faut attendre le résultat de l'évaluation. Cette UMR est jugée comme l'une des très bonnes unités travaillant sur le journalisme, la mobilisation, la politique sociale et de santé. Cependant, elle a aussi des points faibles comme ses difficultés d'intégration, de pilotage.

C'est très bien d'avoir des A sur les bilans, et lorsqu'un projet est un pari sur un avenir de 4 ans, il est souvent mis un B, pour voir. Avoir un B sur un projet n'est pas une sanction, mais il est à peu près certain qu'il n'y aura pas de A+ comme note globale. Une note de A globale serait très acceptable et tous les ingrédients sont réunis pour cela.

M. AUMONT s'étonne que les tutelles laissent passer un document vers l'AERES sans qu'elles se soient mises d'accord pour une Direction ; elle se délègue mais ne s'élit pas.

M. FLAHAULT confirme que l'EHESP est favorable à ce projet, mais souligne que ce ne sera pas à n'importe quelles conditions. Les règles démocratiques en place au CRAPE ne satisfont

ni l'École, ni le CNRS. Le fait que tous les doctorants, et non une représentation d'entre eux, soient appelés à voter fait que ce sont eux qui décident de la politique à 4 ans de l'UMR et cela déséquilibre fortement les forces en présence. Cela n'existe nulle part ailleurs. Un autre sujet d'étonnement est que le vote ait lieu après la visite de l'AERES.

Chacun des électeurs est au courant des enjeux. L'EHESP et le CNRS conditionnent leur soutien au résultat des élections. Claude peut compter sur le soutien total et sans aucune ambiguïté de l'EHESP à son projet. En revanche, l'aventure vers d'autres projets serait analysée avec le CS qui, au côté de l'École, avait donné un avis favorable au projet de Claude Martin mais pas sans analyse préalable aux éventuels autres.

M. MARTIN ajoute que le vote est prévu le 9 décembre et le retour de l'AERES début février.

- IRSET

M. ZMIROU indique que cette visite a eu lieu la semaine dernière et qu'elle a duré deux jours et demi. Le Comité de visite était composé de onze personnes plus le délégué de l'AERES chargé des sciences de la vie. Les premiers échos sont très positifs et il espère que le projet porté par Bernard Jegou devrait obtenir entre A et A+. Les résultats seront communiqués dans quelques mois.

Ce projet associe trois composantes principales : l'INSERM, l'université Rennes 1 et l'École. Cette nouvelle UMR est composée de dix équipes et de trois plateformes d'analyse (génomique, protéomique et métrologie environnementale du LERES). Cela représente 213 personnes, dont 80 chercheurs. Deux équipes du CNRS se sont jointes à cette UMR parce que les thèmes qu'elles portaient étaient en phase avec le projet de l'IRSET.

Les interrogations ont porté sur l'excellence scientifique et le porteur de chacune des équipes a fait des présentations longuement préparées, comme sur la gouvernance. Deux AG antérieures avaient mis en place l'ensemble du dispositif, avec un Comité de direction composé de l'équipe de direction des trois plateformes et chaque responsable d'équipe.

Les appuis institutionnels ont été très appréciés et les projets immobiliers, certes à échéance de quatre ans, ont donné beaucoup de crédibilité à ce projet reposant sur un trépied géographique (Beaulieu, Campus santé et École). Réunir cela sur un même espace est un facteur qui donne crédit à la multidisciplinarité et valorise ainsi cette grande diversité de champs thématiques. Cela va offrir potentiellement des possibilités de recherche plus riches que si c'était simplement l'addition d'équipes mono-disciplinaires.

Les résultats sont attendus vers la fin de l'hiver mais, ensuite, les dossiers seront remis au CNRS et à l'INSERM. Après avoir réussi l'examen, il faut aussi gagner le concours.

M. FLAHAULT signale qu'il restera, une fois les étapes du concours réussies, à construire, non pas la dynamique du groupe parce qu'elle est très bien conduite, mais le bâtiment recherche. L'École est prête à investir une somme importante mais il faut que les communautés territoriales contribuent. Le tour de table n'est pas terminé mais tout se tient. Dans le cas d'une évaluation positive de l'AERES, les mécanismes de financement par la région et les collectivités territoriales peuvent se déclencher. Cependant, comme l'état des finances est très tendu, il faut espérer que toutes ces collectivités seront au rendez-vous. Ce serait un programme de l'ordre de 20 M€, et les financements actuels en sont loin. Un tel projet nécessite un regroupement de chercheurs, même si des laboratoires sécurisés existant à proximité ne seront pas reconstruits.

↳ *Première réaction aux dossiers AERES (établissement EHESP et réseau doctoral) et processus de préparation des auditions pour l'établissement EHESP*

- EHESP

M. FLAHAULT commente le rapport d'auto-évaluation distribué sur table. C'est la première fois que l'EHESP va être évaluée par l'AERES. C'est un exercice très intéressant qui a demandé du temps puisqu'il a été initié à la fin du printemps dernier. Il a été beaucoup retravaillé par le CODIR. C'est une sorte de photographie de ce qu'est l'École, et pas uniquement depuis qu'elle est l'EHESP, mais depuis qu'elle a commencé à réfléchir aux questions de la recherche et de l'enseignement supérieur. A la fin de son premier quadriennal, l'école a conscience que son trésor est bien dans sa spécificité : les formations Fonction publique et les formations professionnelles, ce que les universités ne peuvent pas imiter. Elle apporte sa capacité de former des professionnels de santé publique de très haut niveau par des formations par la recherche, offrant des passerelles vers des formations délivrant des diplômes.

Tous les partenariats de l'École sont réalisés avec des organismes ayant pris conscience que sa richesse est sa capacité d'être une école de service public et de marier cette mission avec l'enseignement supérieur et la recherche. C'est assez innovant, assez peu d'écoles de l'enseignement supérieur possèdent un tel réseau entre les milieux professionnels, la recherche et l'enseignement supérieur.

- Réseau doctoral

Il n'était pas certain qu'un dossier puisse être déposé pour le Réseau Doctoral, comme si l'EHESP était une école doctorale, et ce presque jusqu'à la fin. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a appelé peu de temps avant la date limite pour que ce dossier soit envoyé en disant que l'École en avait tous les attributs. De façon assez stratégique, ce dossier de réseau doctoral a été déposé, en espérant qu'il sera accrédité, comme les autres écoles doctorales du paysage français de la recherche.

Le document a été rédigé grâce à Olivier Thomas. Même s'il a été écrit rapidement, il ne souffre pas de superficialité parce qu'il avait été pensé depuis longtemps. La doctrine de nos formations doctorales avait été débattue au CS et au CA.

Aucune date de visite de l'AERES n'a encore été fixée. Les établissements de Rennes étant évalués en mars, il est possible que l'EHESP le soit au même moment. Il est souhaitable que ce soit le plus tard possible afin que le Conseil scientifique puisse faire un examen préalable, qu'il analyse le rapport d'autoévaluation et que ses membres se comportent comme des « auditeurs » exigeants. Le séminaire pourrait être l'occasion de faire cet « examen blanc ».

Mme BLOCH trouve cet exercice très bénéfique pour l'École. Il a permis d'apprendre à se connaître mutuellement et, pour la recherche, de réunir toutes les publications des enseignants chercheurs. Ce document pourra servir à faire mieux connaître le patrimoine scientifique de l'École, aussi bien en interne qu'en externe.

L'aspect dit "de valorisation" n'a pas été simple à rédiger. La valorisation industrielle de l'École n'est pas importante ; celle-ci est davantage attendue sur sa participation à des Comités de très haut niveau, auprès des agences sanitaires ou au Haut Conseil de Santé Publique comme aux Conseils de santé publique, là où les enseignants chercheurs de l'École sont très présents.

Mme COLIN ajoute que cela s'appelle le "rayonnement" en Amérique du Nord et que c'est pris en compte pour la promotion des professeurs. Les activités de valorisation sont différentes.

Le CS est impressionné par la qualité du travail réalisé. Il en débattera plus en profondeur lors du séminaire mais des commentaires peuvent d'ores et déjà être apportés.

M. FONTANET ne connaît pas les indicateurs que le Comité de visite de l'AERES peut demander pour évaluer une école.

M. FLAHAULT répond que cela n'a rien à voir avec l'évaluation d'une unité ou d'un diplôme. L'évaluation doit permettre de justifier l'engagement du ministère vers un secteur sur lequel l'École se développe, avec l'avis favorable de l'AERES, et dans lequel l'État va investir. Ce seront plutôt des recommandations destinées à l'engagement de la tutelle.

M. POTELON aimerait connaître les critères d'évaluation du réseau doctoral, sachant que chaque école doctorale est elle-même évaluée et s'il n'existe pas de risques d'avoir des ambiguïtés si certaines écoles sont mieux cotées que d'autres.

M. FLAHAULT n'en a aucune idée. C'est le ministère de l'Enseignement supérieur lui-même qui a demandé cette évaluation. Il faut savoir que celui-ci semble avoir une bonne opinion du fonctionnement du réseau doctoral de l'École. Ils assistent au Conseil d'administration et ont bien vu que le réseau fonctionnait, ainsi que son Conseil de direction scientifique, ce qui n'est pas évident avec la LRU et neuf autres établissements d'enseignement supérieur devenus autonomes. Ils savent aussi que cela permet d'avoir des contrats doctoraux sur des projets de recherche très innovants.

Le ministère a voulu valoriser ce réseau également car il n'existe que peu de cotutelles à l'international, toutes disciplines confondues. La France a un fort déficit dans les relations avec l'étranger quant aux études doctorales et l'État souhaiterait s'inspirer de ce réseau.

Mme COLIN confirme qu'une bonne partie du séminaire sera consacrée à cette évaluation, les membres du CS se mettant « dans la peau » des auditeurs, au sens de l'audit.

#### **7. PROGRAMME DU SEMINAIRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DEBUT 2011 (AERES, AXES PRIORITAIRES ET CENTRES INTERDISCIPLINAIRES DE RECHERCHE)**

M. FLAHAULT suggère, si le séminaire se met en formation d'audit blanc, qu'il ne concerne pas tous les membres du CS mais qu'uniquement les membres du CS extérieurs à l'École y participent. Un Comité fictif devra être préparé et les rôles de chacun définis selon les centres d'intérêt.

En s'appuyant sur son expérience d'évaluation institutionnelle, Mme COLIN précise que le comité d'audit se réunit souvent avant de procéder à l'audit et se répartit les points pour être plus performant.

Il est demandé au CS s'il est d'accord pour jouer ce rôle en se mettant dans une perspective externe et s'il a des propositions. Sinon, il sera créé un Comité de travail qui préparera le séminaire et fera des propositions.

M. AUMONT a déjà participé à deux visites d'établissement et pourrait fournir les documents préparatoires ; ce sont des grilles à remplir. Ils donnent davantage d'indicateurs de pilotage que ce qui est indiqué dans ces documents d'auto-évaluation.

M. FLAHAULT explique que le CS ne dispose que du document d'autoévaluation. Le rapport remis à l'AERES est très complet et possède beaucoup d'indicateurs. Il est très utile que des gens aient déjà cette expérience que l'École n'a pas. Christian Chauvigné pourrait être le contact dans la préparation de cet "examen blanc". L'école ne dispose pas de ces grilles et il serait bien que les gens du CS qui vont mener cette évaluation fictive les aient en main.

M. MOSSE est d'accord pour jouer ce rôle, mais qu'attend l'École de cet exercice ? Les membres internes du CS ne devraient pas participer à l'équipe d'audition, sauf si certains d'entre eux insistent.

Mme COLIN trouve cette remarque logique mais demande l'avis des intéressés afin d'éviter qu'ils soient mal à l'aise les uns envers les autres suite à cette proposition. M. POTELON préférerait que ce soit totalement dissocié du séminaire, mais n'a aucun problème pour que ce soit examiné par des membres externes à l'École.

Mme COLIN estime que c'est une bonne idée. Comme le séminaire doit déjà traiter de plusieurs axes prioritaires, il faudrait organiser l'ordre du jour différemment.

Mme BLOCH juge nécessaire d'avoir une réflexion stratégique sur les axes de recherche et leur structuration. Pour cela, il faudra faire le point sur chaque centre interdisciplinaire et voir comment développer la recherche à l'École.

Quant à cet "examen blanc", une préparation serait nécessaire.

Mme COLIN se dit certaine que les membres du CS seront très intéressés de voir où en sont les centres interdisciplinaires. Le rôle du CS est, bien entendu, d'accompagner l'École et de la soutenir dans son évolution. Quant à cet "audit blanc", on pourrait le traiter au début du séminaire, les membres étant alors plus "objectifs" dans leur rôle d'experts externes. Ce travail pourrait ensuite alimenter le séminaire dans sa réflexion sur les axes de recherche.

La Direction de l'École soumet au CS un travail d'ampleur pour réaliser cet "audit blanc". C'est permettre à l'École de mieux se préparer pour la visite de l'AERES. Le CS, après cet exercice, aura également une connaissance plus fine de l'évolution de l'École.

M. FLAHAULT considère que cet "examen blanc" peut être, pour le séminaire du CS, un moyen d'échange approfondi sur des thèmes intéressants. A l'écoute de la présentation, les participants pourraient mettre en avant des faiblesses ou des forces, suivant la façon de les présenter. Cela intéresse le séminaire dans sa globalité, internes comme externes. Il sera possible, au fil de ces discussions, d'intégrer les questions fondamentales proposées par Marie-Aline.

M. POTELON est d'accord sur ce point mais, si le séminaire prend la forme d'une audition, il lui sera difficile d'être présent en tant que représentant du personnel.

Mme COLIN trouverait dommage que le séminaire se prive de cette participation. Un Comité mixte pourrait être créé pour préparer le séminaire qui dure normalement une journée et demie. Cependant, si une journée est consacrée à l'examen blanc, il sera difficile de traiter les autres points en une demi-journée. Deux jours seraient nécessaires, au minimum.

M. ZMIROU considère que discuter des centres interdisciplinaires après la partie "audit" ferait perdre beaucoup d'intérêt. Cette partie, traitée préalablement, pourrait permettre d'actualiser, de modifier et d'amender le projet qui sera présenté lors de l'audit.

Mme COLIN résume ce qui ressort des discussions et des suggestions. Le séminaire serait organisé sur deux jours pleins, à Rennes, pour inviter les personnes qui pourraient relayer les discussions en interne à l'École. Le point sur les centres interdisciplinaires serait traité avant celui de "l'examen blanc". Le groupe de travail serait composé de Mme Bloch, MM. Grimaud, Martin et Potelon, mais d'autres personnes seront contactées. Les dates proposées pour le séminaire seraient les lundi 28 et mardi 29 mars, sous réserve que l'AERES ne se décide pas à procéder à sa visite le 15 mars.

## **8 PROJET DE MAISON DES SCIENCES SOCIALES DU HANDICAP**

M. FLAHAULT rappelle que l'École avait décidé que l'année 2010 serait celle du handicap. 2011 sera celle du management. Grâce au travail conduit par Denis Chastenet, la piste de la réintégration du CTNERHI a été explorée de façon très rigoureuse et approfondie. Il s'agit d'un bâtiment de 850 m<sup>2</sup>. Cette association "loi de 1901" va rejoindre l'EHESP avec tous ses personnels. Une longue négociation a été nécessaire pour obtenir une augmentation du plafond d'emplois, puisque 16 personnes rejoignent l'École. La Direction a souhaité abonder la partie recherche et enseignement supérieur par la création de trois chaires : celle de Claude Martin, qui existait déjà, celle de Jean-François Ravaud et celle de Florence Weber.

C'est un projet très "EHESP" dans sa culture. Le handicap est une des missions que l'École soutient beaucoup puisqu'elle forme des directeurs d'établissement qui s'occupent du handicap. Il est difficile de former des gens sans être adossé à une recherche terrain.

Cette Maison des sciences sociales hébergera les trois chaires qui seront financées par la CNSA. Elle bénéficie également du soutien du CNRS, de l'INSERM, de l'ENS, ainsi que du PRES Sorbonne Paris Cité. Elle devrait permettre de faire modifier la vision française du handicap qui est assez en retard, alors que la législation est plutôt en avance, voire avant-gardiste.

Beaucoup de choses restent à faire mais tout le dossier administratif semble aplani. Cette structure rejoindra l'EHESP dès le 1<sup>er</sup> janvier. Il faut reconnaître et capitaliser le travail de grande valeur qui a été fait par le CTNERHI.

↳ *Projet de chaire CNSA "Participation sociale et situations de handicap" de l'Inserm et de l'EHESP Sorbonne Paris-Cité*

Mme BLOCH reprend les enjeux essentiels du handicap. La limitation de l'activité prend de plus en plus d'importance avec l'augmentation du nombre de personnes âgées, le vieillissement de la population des handicapés et le développement des maladies chroniques. C'est une véritable question sociale, avec la grande loi de 2005 sur le handicap. Le handicap s'inscrit dans une problématique de société, pour passer d'une politique de discrimination positive à une entrée dans le droit commun. Un rappel : la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU a été ratifiée par 146 pays.

La discipline se développe sur plusieurs axes : les *disability studies*, les sciences de réhabilitation (interface entre le médical pur et l'aspect éducatif) et les nouvelles applications technologiques dites d'assistance pour l'autonomie.

Plusieurs rapports ont souligné que la recherche était insuffisante, mal organisée et pas très bien coordonnée, bénéficiant d'un soutien relativement faible des pouvoirs publics. La loi de 2005 inscrit parmi ses objectifs la création de programmes pluridisciplinaires de recherche et d'un observatoire national : il s'agit de faire un bilan régulier de l'avancement des recherches, de la formation et de la prévention dans ce domaine.

Ce concept de handicap n'est pas évident à appréhender. Dans les années 80, le modèle était linéaire et le handicap une conséquence de la maladie. En 2000 la classification internationale du fonctionnement de l'OMS propose que le handicap soit davantage évoqué en tant que situation entre la maladie ou les conséquences d'accidents et les facteurs environnementaux, qu'ils soient physiques ou sociaux, et les facteurs personnels. Pour le traiter, il est nécessaire de prendre en compte ces différentes dimensions.

L'IFRH a été un élément de structuration important. Créé en 1995, son implantation est nationale. L'évolution actuelle va vers des structures fédératives de recherche (SFR). Trois programmes transversaux ont été identifiés : le handicap de l'enfant, les enquêtes INSEE "handicap santé" et le handicap et la réalité virtuelle. Cette structure a été évaluée par l'AERES récemment. Elle a bénéficié d'un rapport favorable et l'INSERM lui apporte son soutien.

La Maison des sciences sociales du handicap regroupe une équipe de recherche qui sera rattachée au département SHS et Comportement de santé. L'objectif de cette maison est de créer un lieu d'animation et d'échanges scientifiques afin d'avoir une reconnaissance académique large, avec les meilleures équipes labellisées. Elle sera également en lien avec les professionnels et les associations des familles de personnes handicapées et fera face aux besoins de développer les enseignements de très haut niveau dans ce domaine en invitant pour cela des chercheurs étrangers.

La chaire "Participation sociale et situations de handicap" se compose de trois grands axes :

- La socio-épidémiologie des déficiences, incapacités et handicaps en population générale. Il s'agit de recomposer les liens entre maladies et restrictions des participations sociales, de déterminer les besoins des personnes et d'étudier la construction sociale du handicap.
- L'expérience du handicap et la perte d'autonomie par rapport à des trajectoires de vie, que ce soit dans la famille ou de manière plus collective.
- Le traitement social du handicap, la manière dont il est pris en compte dans les différentes politiques, avec l'aspect des politiques intersectorielles.

↳ *Projet de chaire CNSA "Handicap psychique et décision pour autrui" de l'École normale supérieure de Paris Sciences et Lettres et de l'EHESP Sorbonne Paris-Cité*

Mme WEBER situe cette chaire au croisement de deux dynamiques institutionnelles, celle de la Maison des sciences sociales du handicap et celle du département des sciences sociales de l'École normale supérieure. Elle sera au service d'une dynamique scientifique pluridisciplinaire. Sa vocation sera de travailler de façon très étroite avec les professionnels, les familles et les personnes concernées.

Il existe des liens entre ces trois chaires. La première met l'accent sur la dimension interpersonnelle des relations aidants-aidés, avec les problèmes spécifiques autour du handicap psychique, celle de Claude Martin prend en compte les prises en charge de *social care* dans les décisions publiques et celle de Jean-François Ravaut s'intéresse à l'expérience du handicap, par les personnes handicapées elles-mêmes.

La dynamique de la Maison des sciences sociales du handicap est également de renforcer la place des sciences sociales en général dans leur diversité et leur pluridisciplinarité. Elle permettra une complémentarité des méthodes mais aussi des approches théoriques.

La recherche sur le handicap et la dépendance avait été inscrite au programme quadriennal du Département de sciences sociales de l'École normale supérieure, en lien avec trois UMR et les chercheurs de ces dernières qui sont intéressés par la question du handicap et de la dépendance. La caractéristique de l'École normale supérieure est de former à la recherche et les docteurs sont ensuite insérés dans le milieu académique. Elle est aussi très liée à l'EHESS.

Cela fait une dizaine d'années que Mme Weber fait partie d'une équipe qui travaille sur la dépendance et le handicap ; cette équipe comprend des sociologues, des anthropologues et des économistes, dont le travail va de l'étude sur le terrain jusqu'à la construction de données statistiques utilisées par les économètres. Cette équipe fait participer des élèves dès le début de leur scolarité et propose un séminaire pour plusieurs masters en économie et en sciences sociales. C'est ce qui sera proposé aux élèves de l'EHESP.

La discipline "Anthropologie Economie" est en pleine transformation à l'échelle internationale. La question posée est celle de la production domestique : comment évolue la prise en charge des personnes handicapées entre une prise en charge purement domestique, marchande par le biais de professionnels et publique avec les subventions.

La base de la méthode ethnographique consiste à restituer les points de vue des personnes observées. La méthode ethnographique est assez voisine de l'approche clinique dans la mesure où elle pense par cas. Elle repose sur des règles strictes d'anonymat, ce qui facilite les relations avec les services médicaux.

Le handicap psychique n'existe pas scientifiquement, pour l'instant, mais elle existe juridiquement dans la loi de 2005 qui reconnaît l'existence d'altérations substantielles, durables ou définitives, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques. Cela met en avant de possibles conflits d'interprétation sur la nature des déficiences à l'origine du handicap psychique. Ce dernier handicap représente 40 % des allocations pour adultes handicapés (AAH).

L'enjeu de la chaire proposée est de mettre en rapport les difficultés de la vie quotidienne et de la décision pour autrui. Comment cela se passe-t-il si une personne handicapée psychique est privée de facto ou déjuguée de son pouvoir de décision et que d'autres décident pour elle ?

Les premières questions à se poser sont celles du rapport entre les recherches sociologiques et les diagnostics psychiatriques, cognitifs ou psychologiques des personnes handicapées, la réappropriation des diagnostics par leur entourage et la façon dont ils sont intégrés dans la prise en charge de ces personnes. Le programme de la chaire portera sur les populations pour lesquelles il existe un doute sur le diagnostic, cognitif ou psychique. Un projet est lancé pour les patients souffrant de troubles de type Parkinson et les épileptiques. Un autre portera sur les adolescents souffrant de troubles psychiques.

Les défis seront la confrontation avec les savoirs médicaux, ce qui suppose d'aller vers les interprétations du diagnostic par les personnes et les familles et la coopération possible ou non avec les sciences cognitives et les nouvelles technologies. L'autre enjeu pour la recherche, du point de vue des professionnels, est le dilemme entre l'assistance à personnes en danger et le respect des droits et des libertés individuelles pour les personnes handicapées psychiques.

↳ *Chaire CNSA "Social Care : lien social et santé" du CNRS et de l'EHESP Rennes, Sorbonne Paris-Cité*

M. MARTIN souligne que l'intérêt de la combinaison de ces trois chaires est de réunir des forces qui étaient jusqu'à présent très morcelées. Cela a été fait aux États-Unis, au Canada et dans les pays scandinaves, mais la France a eu beaucoup de mal à intégrer des forces susceptibles de travailler sur ces questions.

L'articulation et la complémentarité de ces centres d'intérêt est en amélioration constante, avec même de temps en temps des recouvrements. La notion de *Social Care* est difficile à traduire et elle est reprise dans toute la littérature anglo-saxonne et européenne. Le *Social Care* n'est pas le *Health Care* et donc exclut une partie de la prise en charge à caractère biomédical des problèmes liés aux formes variées du handicap psychique, physique ou social. C'est aussi une façon d'aller au-delà des services à la personne *stricto sensu* ou du travail social, puisque qu'il tente d'intégrer l'offre publique en prestations monétaires et en services pour soutenir la prise en charge des handicaps, ce qui est à l'opposé de ce qui est apporté par les proches.

Cet ensemble offre des formes de prise en charge assez complexes et cherche à déterminer la balance entre la famille et les proches, et les pouvoirs publics.

Les trois chaires ont un patrimoine de lectures, de théories de référence, de disciplines et de méthodes qui se complètent assez bien. L'idée que des doctorants et des séminaires impliquent cette masse critique de travaux devrait servir à faire avancer ce secteur.

Dans le document sont listées la vingtaine de recherches qui, depuis une dizaine d'années, ont été engagées avant cette alliance. Il faut espérer que des effets significatifs seront visibles d'ici trois ou quatre ans lors du bilan de ces mobilisations conjuguées.

Mme COLIN précise que le CS devra donner son avis, suite à la discussion, sur la création de ces chaires, sachant que celle de Claude Martin a déjà été approuvée, mais avec un programme et un titre un peu différents.

↳ *Discussion générale*

M. CHASTENET fait observer que ce secteur a beaucoup évolué entre 1975 et 2005. Il est impressionnant de voir les changements de paradigmes sur le droit des personnes, les moyens financiers et les connaissances fondamentales, biologiques et médicales, dans ce domaine. L'enjeu de la transition est considérable pour aider les personnes ayant un handicap à aller vers le développement et l'autonomie, et non vers la réclusion.

Mme COLIN est très en phase avec cette approche. Elle donne l'exemple des ergothérapeutes au Québec : ils essaient d'aider à la participation sociale en intervenant sur l'environnement. Il serait intéressant d'associer des professionnels de la réadaptation dans une perspective plus sociale. Les aides technologiques sont en train de changer de façon incroyable. La troisième journée européenne de l'École a bien montré les différentes évolutions et la place que l'EHESP est en train de prendre dans ce domaine.

M. MOSSE évoque l'innovation technologique liée aux handicapés, pour laquelle ils sont sollicités par les industriels afin de participer à déterminer leurs besoins. Cette dimension n'est pas au même niveau que l'aide sociale.

Mme BLOCH a bien exploré ce domaine lorsqu'elle était à la CNSA. L'IFRH possède tout un volet autour de cette question. L'intérêt est de regarder les technologies avec la notion d'utilité, que ce soit pour la réalité virtuelle ou les fauteuils, et de travailler avec les industriels. Il existe un partenariat pour financer des projets public/privé dans le cadre de l'ANR, avec un volet sur les usages, qui prenne en compte en amont les besoins des personnes.

M. CHASTENET estime que l'implication de Jean-François Ravaud dans ce projet est magistrale. Le défi sera d'assumer cette charge et d'arriver à attirer d'excellents étudiants pour renouveler la masse énorme de cadres sur le point de partir à la retraite. Les meilleurs innovateurs sont ceux dont les clients font de bonnes remarques ; le dialogue avec le monde associatif et les personnes concernées est un des enjeux majeurs de ce projet.

M. MARTIN ajoute que Jean-François Ravaud assurera la coordination de la Maison elle-même ; c'est lui qui a l'antériorité sur l'idée de la création de cette structure. En mettant ces trois chaires au même niveau, Florence Weber et Claude Martin ont travaillé sur la dépendance et la maladie d'Alzheimer, mais c'est Jean-François Ravaud qui a structuré ce secteur grâce à l'IFR.

M. ZMIROU se demande s'il existera un lien avec le CRAPE.

M. MARTIN répond que c'est l'une des difficultés de ces montages. Le CRAPE, dans son équipe "Gouvernance, santé et territoires", inclut une partie de ces réflexions. Comment faire évoluer l'École en lien avec les UMR, compte-tenu de l'antériorité des centres interdisciplinaires, etc. ? Une question sera posée au séminaire : qu'apportent les centres interdisciplinaires à l'École ? Elle n'investit pas d'argent dans ces centres et n'a pas besoin d'une UMR pour avoir un centre interdisciplinaire. C'est une autre question mais qui n'est pas sans lien avec l'espace laissé à plusieurs outils à la disposition de l'École.

M. GRIMAUD, avant de voter, aimerait connaître les soutiens, les moyens alloués, les durées de ces chaires, etc.

Mme BLOCH précise que les chaires sont financées par de l'argent frais qui vient de la CNSA, et l'École met à disposition les personnes travaillant déjà sur ces sujets. Aucun objectif précis n'est demandé, mais la CNSA pourra solliciter des avis. Les chaires développent l'enseignement et la CNSA est très intéressée par la formation des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux. C'est un moyen d'augmenter la qualité de ces enseignements.

*Il est procédé au vote à main levée.*

Chaire "Participation sociale et situations de handicap".

***L'appui est voté à l'unanimité.***

Chaire "Handicap psychique et décision pour autrui".

***L'appui est voté à l'unanimité.***

Mme COLIN explique que la chaire "Social Care : lien social et santé" a déjà été appuyée par le CS mais, compte tenu de sa collaboration avec les deux nouvelles chaires et d'un contexte

vraiment différent quant aux ressources et à l'implication de l'École, le CS doit à nouveau appuyer cette chaire.

Chaire "Social Care : lien social et santé".

***L'appui est voté à l'unanimité.***

Mme COLIN note que ce secteur est en plein développement, qu'il s'appuie sur des forces existantes, une opportunité et des choix faits par la Direction de l'École avec le CTNERHI.

**6. INFORMATION SUR LE PROJET DE BUDGET DE LA DIRECTION DE LA RECHERCHE POUR 2011 : DETERMINATION DU PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES THEMES PRIORITAIRES POUR DES PROGRAMMES TRANSVERSAUX**

Mme BLOCH présente le projet de budget destiné à financer la recherche, que ce soit la Direction, des projets, les centres interdisciplinaires ou le bureau d'aide aux contrats. Ce dernier est en cours de constitution et est destiné à soutenir les enseignants chercheurs pour monter des projets ANR, européens, etc. Le budget sera présenté au Conseil d'administration du 16 décembre. Un financement de 137 000 € est prévu pour les cinq projets (plus trois potentiels) qui ont été présentés lors de ce CS. 90 000 € ont été budgétés pour le démarrage en milieu d'année de trois grands projets transversaux. Ces projets ne sont pas identifiés mais les axes seront définis et sont destinés à aider des équipes de l'École.

Un fonds d'amorçage (50 000 €) sera créé pour aider des porteurs de projets à démarrer et qu'ils puissent ensuite aller chercher des financements extérieurs. Cela peut être une aide au montage d'un projet, à une étude de faisabilité, etc. Ces financements seront décidés sur concours.

Différentes modalités sont aussi proposées : faire appel à des gens extérieurs et les financer pour le montage de projets, aider à des échanges avec l'étranger, ou monter des partenariats avec des équipes extérieures, etc (enveloppe de 42 000 €).

Le budget « projet d'urgence » est destiné à permettre de monter un projet rapidement en cas de crise sanitaire (9 000 €).

Un budget de fonctionnement du Conseil scientifique et des groupes de travail a été prévu pour faire face aux coûts de déplacement et pour solliciter des experts extérieurs (50 000 €).

La communication scientifique sera développée, avec l'organisation d'événements propres à l'École, en inter-départements. L'idée est de transposer des résultats de recherche récents pour les mettre à disposition de la communauté des professionnels ou du grand public et de structurer un outil interactif sur Internet (Budget : 22 500 €)

Avoir des partenariats en France et à l'étranger permettra de monter des petits groupes de l'École pour avoir des échanges d'une journée ou plus, en lien avec les items considérés comme prioritaires. Des experts pourront être invités pour une semaine ou plus. Des débuts de collaboration pourront alors être initiés (budget : 42 000 €).

Un petit budget de lobbying a été prévu pour le bureau d'aide aux contrats, pour des gens pouvant apporter leur aide à Bruxelles ou présents dans certains comités (10 000€)

Il existe une forte demande d'accès à des bases de données, des publications. Actuellement, l'École n'a pas accès à toutes les publications scientifiques. Leur mutualisation sera renforcée avec les partenaires, mais l'École sera sans doute obligée d'acheter quelques bases. Par ailleurs, le financement de déplacements et de la participation à des colloques de la Direction de la Recherche ainsi que des accompagnements managériaux de chercheurs ou d'équipes sont également envisagés (au total pour toutes ces actions, budget de 33 000 €).

Quant à la "Public Health Reviews", le choix stratégique a été fait par la Direction de mettre des moyens pour démarrer la revue. Le budget est assez important (135 000 €).

Ces budgets ont été calculés avec une diminution de 10 % par rapport à la demande initiale.

Mme COLIN trouve essentiel que l'École dispose d'un budget d'appui à la recherche relativement fort. Sans la revue, il est de 440 000 €.

M. ZMIROU demande quand est prévue l'arrivée de la personne pour l'aide aux contrats.

Mme BLOCH pense que celle qui semble correspondre aux attentes pourrait être présente début janvier. Elle est disponible. Une secrétaire va également prendre ses fonctions dans une dizaine de jours ; elle travaillera pour le réseau doctoral et le bureau d'aide aux contrats.

*Il est procédé au vote à main levée.*

***La proposition de budget est approuvée à l'unanimité.***

#### ***10. INFORMATION SUR LE PROJET COPANFLU***

Mme COLIN transmet l'information fournie par Antoine Flahault à l'effet que ce projet fonctionne très bien. Des équipes de six à dix personnes par antenne incluent trois doctorants. Elles sont à temps plein pour l'EHESP à Vientiane, Djibouti, Bamako, Santa Cruz et Dakar. L'École devrait être amenée à réfléchir pour capitaliser et maintenir le fonctionnement de ces cohortes de foyers pleines de potentiel pour la recherche.

#### ***12. PROCHAINE DATE DE REUNION***

*La date de la prochaine réunion a été fixée au 28 et 29 mars 2011.*

*La séance est levée 17 h 10.*